

Edité par

**Service de la sécurité
civile et militaire**

Division protection civile

Gollion
Case postale 80
1305 Penthaz

<http://www.protectioncivile-vd.ch>

Directive émise par

Le chef de la Division protection civile et
Commandant de la Protection civile vaudoise

Entrée en vigueur

1^{er} août 2015

Tableau des révisions

date	chap.	page	révision
11.03.2016	2	2	Quantités et prix

1**Principes de base**

La nouvelle tenue PCi VD 15 assure à la Protection civile vaudoise une unité d'image. Elle se veut plus moderne et adaptée aux standards actuels. Elle se compose de différentes pièces d'équipement présentant un design unifié et facilement identifiable quelle que soit la combinaison des pièces d'équipement. Elle se compose des éléments suivants :

- Une paire de chaussures montantes noires ;
- Un pantalon olive avec deux bandes réfléchissantes à la norme EN ISO 20471, classe 2 ;
- Un haut de corps olive / orange vif marqué « PROTECTION CIVILE » ;
- Un couvre-chef dont le port est optionnel.

2**Composition de la tenue PCi VD 15**

La nouvelle tenue PCi VD 15 est conçue selon un système de couches. Elle comprend les pièces d'équipement suivantes :

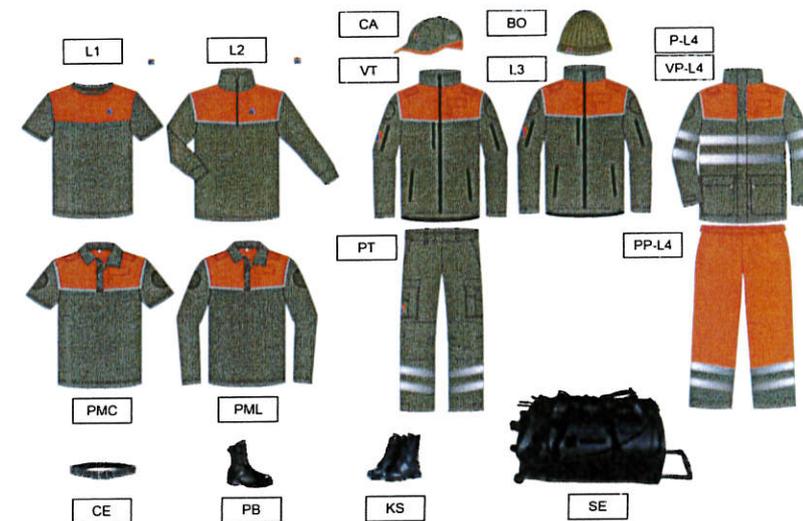


Illustration 1 : pièces d'équipement de la tenue PCi VD 15

4. Les polos peuvent se porter avec ou sans t-shirt.
5. Hormis pour la couche « 0 », il n'est pas autorisé de combiner plusieurs pièces d'équipement d'une même couche.
6. Le pantalon se porte toujours avec la ceinture. Il tombe droit sur la cheville. La partie haute de la botte se trouve sous le pantalon. Dans des cas exceptionnels (p. ex. : travail dans le terrain), il peut être serré sur la cheville ou au-dessus de la botte au moyen de la lanière intégrée à l'ourlet.
7. Les t-shirts, polos et pull à col-roulé se portent dans le pantalon. Les vestes se portent par-dessus le pantalon.
8. Les vestes se portent toujours fermées. La fermeture-éclair se ferme en principe à hauteur du passepoil réfléchissant. Selon les conditions climatiques, il est autorisé de porter le col haut et de tirer la fermeture-éclair jusqu'à sa butée.
9. Le port de la casquette et du bonnet sont facultatifs. Ils se portent en fonction des conditions climatiques et/ou du confort recherché. Les chefs peuvent en définir le port pour des occasions ou des missions particulières (p. ex. : appel d'entrée en service, mission de circulation, etc.).
10. Il n'est pas autorisé de combiner la tenue PCi VD 15 avec d'autres équipements et d'autres pièces d'équipement, quels qu'ils soient.
11. Les sous-vêtements privés ne doivent pas être visibles.
12. Le port d'insignes autres que ceux prévus dans la présente directive est proscrit.
13. Pour des travaux spéciaux et des activités particulières les chefs peuvent, à titre exceptionnel, autoriser le port d'autres chaussures (p. ex. : chaussures de montagne).
14. Il est autorisé de porter des étuis à accessoires discrets à la ceinture (étui pour pager, étui pour couteau, étui pour téléphone portable, etc.). Ceux-ci doivent être de couleur noire.
15. Les sacs à dos et mallettes privés portés avec la tenue PCi VD 15 doivent être de couleur noire.

6 Insignes

Seuls les insignes figurant dans la présente directive peuvent être portés avec la tenue PCi VD 15. Les insignes sont à porter au minimum sur la dernière couche de la tenue (couche visible).

Les personnes qui ne sont pas encore équipées de l'un ou l'autre insigne laissent vide l'emplacement velcro prévu à cet effet.

Insigne	Emplacement sur la tenue PCi VD 15
Grade	Le grade se porte sur la poitrine, côté gauche, à l'emplacement velcro prévu à cet effet.
Patronyme	Le patronyme se porte sur la poitrine, côté gauche, dans la partie supérieure de l'emplacement velcro prévu à cet effet.
Fonction	La fonction se porte sur la poitrine, côté gauche, dans la partie inférieure de l'emplacement velcro prévu à cet effet.
Badge cantonal	Le badge cantonal se porte sur la manche gauche, à l'emplacement velcro prévu à cet effet.
Badge d'unité	Le badge d'unité se porte sur la manche droite, à l'emplacement velcro prévu à cet effet.

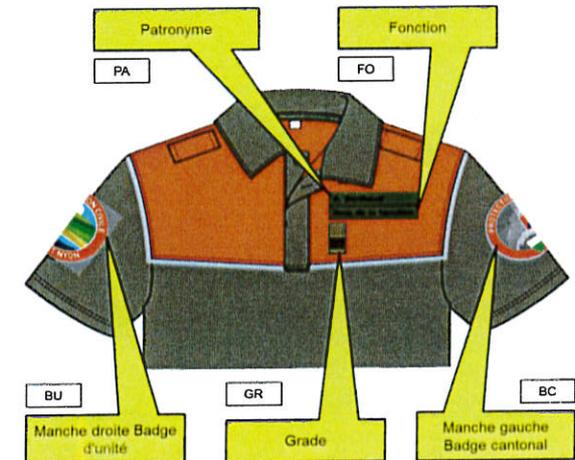


Illustration 2 : port des insignes de la tenue PCi VD 15